

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-380

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2024-380

Subvention des 5 Maisons de mobilité (Cycles et Manivelles, Léon à Vélo, EtuRécup, Vélo-Cité et Garage Moderne) - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le réseau de maisons des mobilités a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo et des différents modes de déplacement alternatifs à l'automobile sur l'ensemble du territoire, ainsi que le prêt gratuit de vélo à l'échelle métropolitaine. Il est aujourd'hui composé de 5 lieux animés par des associations :

- à Bègles : par l'association Cycles & Manivelles créée en 2013,
- à Pessac : par l'association Etu'Récup créée en 2014,
- à Mérignac : par l'association Léon à vélo créée en 2017,
- sur les communes du Grand projet des villes (GPV) Rive Droite (Bassens, Lormont, Cenon et Floirac) : par l'association Vélo-Cité créée en 1980,
- à Bruges depuis 2023 : par l'association Garage Moderne.

Les maisons des mobilités sont jusqu'à présent notamment subventionnées par Bordeaux Métropole à hauteur de 55 000 €/an pour avoir mis en œuvre les actions suivantes :

- Développer des animations, prestations et interventions liées au vélo et aux mobilités alternatives auprès des habitants des communes environnantes : accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...
- Être les relais du prêt de vélos métropolitains rendu par la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA), lors d'une permanence hebdomadaire,
- Participer au réseau des MAMMA par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- Communiquer sur l'ensemble des services de mobilités disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,

Bordeaux Métropole, de son côté :

- A confié, depuis le premier janvier 2023, le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...) dans le cadre de la délégation de service public du réseau de transport TBM,
- Coordonne le réseau des Maisons des mobilités : met en relation les différents

acteurs, assure le partage de connaissances, aide à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...

- Valorise les services et animations des Maisons des mobilités par le biais de la communication,
- Fournit aux associations des documents d'information et de communication.

Bilan des actions menées en 2023

A ce jour, les associations comptent 6 689 adhérents (5 327 en 2023 hors Garage Moderne) dont :

- 422 pour Léon à Vélo,
- 3 138 pour Etu 'Récup,
- 672 pour Cycles et Manivelles,
- 957 pour Vélo-cité,
- 1500 pour Garage Moderne.

Pour l'année 2023, le soutien de Bordeaux Métropole à ces 5 associations a notamment permis au cours de cette année :

- Le fonctionnement des 5 associations (environ 23 salariés permanents et des milliers d'heures de bénévolat),
- L'apprentissage du vélo au travers l'organisation de vélo-école et ateliers de remise en selle,
- L'organisation de stages intensifs afin d'accompagner des actifs souhaitant changer de mode de déplacement pour aller au travail,
- L'apprentissage du vélo en milieu scolaire avec des interventions dans plusieurs écoles de la Métropole,
- La tenue d'environ un millier d'ateliers de réparations collaboratifs et participatifs,
- La contribution régulière à la conception de certains aménagements cyclables, à l'occasion de réunion de concertation ou via des avis sur les projets de voirie transmis par la Métropole,
- Des interventions dans environ 200 entreprises pour promouvoir l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail et professionnels,
- L'organisation de manifestations et d'événements de promotion du vélo avec notamment la fête métropolitaine du vélo, la fête du vélo de Bègles, de Pessac, des bourses du vélo...

Il vous est ainsi proposé de renouveler pour l'année 2024 le soutien de Bordeaux Métropole à hauteur cette fois-ci de 56 000 € au projet de chacune des 5 associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à Vélo, Garage Moderne et Vélo-Cité, dans la mesure où la subvention qui était attribuée par ailleurs pour la fête du vélo, de 5 000 euros sera désormais répartie entre toutes les associations citées.

Dans le tableau ci-dessous, il est rappelé les principaux indicateurs financiers des 5 projets.

	Budget 2024 Cycles & Manivelles	Budget 2024 Etu'Récup	Budget 2024 Léon à vélo	Budget 2024 Vélo-Cité	Budget 2024 Garage Moderne
Budget global (charges directes affectées)	159 800 €	170 650 €	135 158 €	73 000 €	863 424 €
Charges de personnel / budget global	83 %	84,6 %	79,9 %	86,9 %	51,3 %
Participation de Bordeaux	35 %	32,8 %	41,4 %	76,7 %	6,4 %

Métropole / budget global					
Participation du Département de la Gironde ou de la Région / budget global	8,3 %	11,7 %	0 %	0 %	3,5 %
Participation des communes / budget global	10,7 %	11,3 %	16,6 %	7,4 %	6,7 %

Les conventions annexées au présent rapport précisent les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement aux programmes d'actions des 5 associations pour l'année 2024. Elles soulignent également l'engagement de chaque association à promouvoir leur partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

Par ailleurs, nous avons procédé à la réforme de 409 vélos de l'ancienne Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives qui pourraient être remis en pleine propriété, à différentes associations situées sur le territoire de Bordeaux Métropole. Parmi ces 409 vélos, 393 sont des vélos musculaires déjà amortis et pour certains hors d'usage. 16 sont des vélos spéciaux (cargos, tricycle, poussoir, taxi chat) sortis du prêt pour des raisons d'obsolescence (difficulté à retrouver des pièces spécifiques ou des batteries) ou d'absence de demande de prêt. Seuls les tricycles et le Vélotaxi chat n'étaient pas entièrement amortis. Leur valeur a été déterminée à partir du montant non amorti. Pour les autres biens, la valeur a été estimée sur la base des pièces réutilisables sachant que ces vélos ont subi globalement soit un usage intensif soit étaient accidentés. Ces vélos seront donc remis en l'état pour être utilisés pour les pièces détachées. Les associations s'engagent à retirer les mentions Bordeaux Métropole et à transférer les coordonnées du propriétaire sur l'identifiant du fichier national des cycles.

Après échanges avec les associations locales, il est proposé de procéder à la répartition suivante :

Modele de vélo	Marque	Total à réformer	Etu'Récup	Cycles et Manivelles	Léon à vélo	Vélo cité	Garage Moderne	Valeur amortissement comptable	Evaluation don BM
vélos classique monovitesse Beach Cruiser blanc	Arcade	348	90	68	89	12	89	0,00 €	1€/vélo
vélos classique monovitesse Renaissance	Arcade	31	0	0	0	31	0	0,00 €	5€/vélo
vélos enfants VTC musculaire d'occasion	Arcade	14	2	5	4	2	1	0,00 €	10€/vélo
vélos poussoirs (gris)	Arcade	1	0	1	0	0	0	0,00 €	10€/vélo
vélos poussoirs (rouge)	Arcade	1	0	1	0	0	0	0,00 €	10€/vélo
tricycle E-TRIQUÉ avant électriques noir	Helkama	2	0	1	1	0	0	886€ / vélo	886€/vélo
vélos cargos caisse pour enfants (-6ans et -4ans)	Arcade	6	1	1	2	1	1	0,00 €	100€/vélo
vélo cargo utilitaire arcade	Arcade	1	0	0	0	0	1	0,00 €	200 €
Vélo cargo T-Box benne	Arcade	4	1	0	1	1	1	0,00 €	100€/vélo
vélo taxi chat (banquette deux personnes)	Van Raam	1	0	0	0	0	1	2 742,00 €	2 742 €
Total		409	94	77	97	47	94		6 377 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2,

VU la délibération n°2015/0252 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du troisième plan vélo métropolitain 2021-2026,

VU l'avis favorable de la commission administration générale et ressources humaine du 15 mai 2024 à la réforme de ces vélos,

VU les demandes de subvention des associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à vélo, Vélo-Cité et Garage Moderne réceptionnées en juillet 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, en cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités et le plan vélo métropolitain, souhaite soutenir les actions de ces associations,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 56 000 € aux associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à Vélo, Vélo-Cité et Le Garage Moderne pour l'animation des maisons des mobilités respectivement de Bègles, Pessac, Mérignac et de la Rive droite et quadrant Nord-Ouest de l'agglomération, au titre de l'année 2024.

Article 2 : d'attribuer une subvention en nature de 409 vélos réformés du patrimoine métropolitain aux associations pour réutilisation des pièces détachées pour un montant estimatif global de 6 377€ TTC répartis en 310€ pour Etu'Recup, 1124€ pour Cycles et Manivelle, 1315€ pour Léon à Vélo, 387€ pour Vélocité et 3241€ pour Garage Moderne.

Article 3 : d'approuver les projets de convention annexés au présent rapport.

Article 4 : d'autoriser la Présidente à signer les conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les associations Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Léon à Vélo, Vélo-Cité, et le Garage Moderne.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65 article 65748, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	
	Madame Isabelle RAMI